

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398
CP 50050

Directeur de la Publication
A. MONTANTIN
25, rue de Chevreaux
91400 ORSAY

M A R S
1 9 8 8
N° 265



UNE ACTION SOCIALE POUR TOUS
ITA, TPN ET CHERCHEURS

Election du Conseil d'Administration
du Comité d'Action et d'Entraide Sociale du CNRS - 1988

ENFANCE, ADOLESCENCE
VACANCES
RESTAURATION

CULTURE, SPORT

Le CAES est un organisme sans équiva-
lent dans la Fonction Publique. Il a été
créé à l'initiative du SNTRS-CGT, du
SNCS-FEN et du SNPCEN-FEN pour
développer l'action sociale au CNRS.

Parce qu'ensemble nous agissons pour
l'emploi, l'amélioration des conditions
de vie et de travail, nous présentons une
liste commune représentative de tous
les personnels.

En votant pour cette liste commune,
vous vous prononcez pour la poursuite
de la gestion pluraliste du CAES, dans
l'intérêt des personnels, mise en œuvre
depuis trois ans, sans esprit partisan.

*Votes
faites Voter*

POUR LA LISTE PRESENTÉE PAR

**SNCS-FEN
SNPCEN-FEN SNTRS-CGT**

SOMMAIRE

PAGE 3-4

ELECTION
AU CA DU
CAES du
CNRS

Tract. Appel à voter pour la liste
du SNTRS-CGT, SNCS-FEN et SNPCEN-
FEN : à reproduire pour diffusion
et affichage.

PAGES 5-8-9 _____ Commission Exécutive du 11 mars
12-13

PAGES 6-7 _____
10-11

ELECTION
CAES

ELECTION AU CA DU CAES :
2 AFFICHES A DETACHER POUR
AFFICHAGE dans les services et
laboratoires.

PAGE 13 _____ Allo SNTRS-CGT

PAGE 14 _____ NOS DROITS : des mesures
favorables aux parents
d'enfants handicapés.

PAGE 15 _____ Coup de force au CEGET: le SNTRS-
CGT s'adresse au Directeur Général.

PAGES 15-16 _____ REFLEXION SUR :
- Les concours internes
- les tentatives vers
l'individualisation des salaires

SOLIDARITE INTERNATIONALE

LE SNTRS-CGT A ADRESSE LE MESSAGE SUIVANT A L'AMBASSADE D'AFRIQUE DU SUD
POUR SAUVER LES 6 PATRIOTES SUD-AFRICAINS
ET POUR LA LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES.

LE SNTRS-CGT EXIGE LA LEVEE DES IGNORLES ET IMPENSABLES
CONDAMNATIONS A MORT DES 6 PATRIOTES SUD AFRICAINS DONT L'INNOCENCE
EST ETABLIE, LEUR LIBERATION IMMEDIATE, AINSI QUE CELLE DE TOUS LES
PRISONNIERS POLITIQUES EN AFRIQUE DU SUD.

SNTRS-CGT

SNCS-FEN

SNPCEN-FEN

C O M I T E D ' A C T I O N E T D ' E N T R E A I D E S O C I A L E D U C N R S .

Pourquoi voter ?

Le CAES du CNRS, créé en 1957, à l'initiative du SNTRS-CGT et du SNCS-FEN est le fruit de la lutte des personnels et du temps investi, sans compter, par des centaines de militants, bénévolement pour développer l'action sociale.

Notre CAES est sans équivalent dans la Fonction Publique.

Il permet, par la gestion collective de la subvention attribuée par le CNRS et la solidarité de toutes les catégories, de rendre accessible, à tous les personnels actifs et retraités, des activités et des réalisations diversifiées : vacances, sports, activités culturelles, centres de loisirs, clubs, restaurants. Celles-ci font partie intégrante des conditions de vie et contribuent à améliorer les conditions de travail.

Voter, c'est faire comprendre à la direction du CNRS que vous êtes attachés au CAES et à son développement.

Voter, c'est contribuer à préserver le droit acquis par la lutte, de pouvoir vous exprimer sur ce qui vous concerne.

Voter pour quoi ?

* POUR UNE ACTION SOCIALE ATTRACTIVE POUR TOUS LES ITA, TPN ET CHERCHEURS.

Plus que jamais, à l'aube du 21ème siècle l'accès à la culture, aux loisirs, aux vacances est un droit.

Le CAES devrait ouvrir encore plus largement ses activités à tous, par le subventionnement global de celles-ci comme par l'instauration de tarifs dégressifs qui tiennent compte à la fois des revenus réels et de la composition des familles.

* POUR POUVOIR DEJEUNER SUR LE LIEU DE TRAVAIL DANS DE BONNES CONDITIONS.

Pour ce faire, il faut :

- empêcher que les tarifs n'augmentent plus vite que l'inflation
- obtenir que le CNRS finance la modernisation des restaurants
- refuser la mise à la disposition de traiteurs des moyens du CNRS
- redonner aux personnels la gestion des restaurants.

* POUR METTRE EN PLACE DES ACTIVITES DE QUALITE A DES COUTS ACCESSIBLES POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS.

- Pour l'enfance : activités d'éveil dans les Centres Aérés, Colonies de Vacances spécialisées (séjours linguistiques, musicaux, sportifs), activités adaptées à l'enfance handicapée ;

- Pour l'adolescence : activités de "découvertes" dans les Centres Aérés, séjours, vacances, voyages à la réalisation desquels les adolescents participent.

- Le CNRS doit participer à la création de crèches, à la construction de Centres Aérés, soit en installations propres, soit en coopération avec des municipalités ou des associations.

POUR REALISER TOUTES CES PROPOSITIONS,
IL FAUT PLUS DE MOYENS POUR LE CAES.

Aujourd'hui le CAES est en difficulté, il ne peut plus remplir ses missions avec ce que lui accorde la direction qui représente 0,43% de la masse salariale. Sur 4 ans les moyens du CAES ont progressé de 2,3% alors que l'inflation atteignait 10%.

Avec 3% de la masse salariale on pourrait approcher des réalisations de Comités d'Entreprise tels que ceux de l'EDF ou du CEA.

Voter pour qui ?

. Pour les organisations syndicales qui ne baissent jamais les bras qui sont présentes chaque jour sur le terrain pour la défense des revendications : lutte pour l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, pour la défense du pouvoir d'achat, pour le développement de l'action sociale.

. Pour les organisations syndicales représentatives de toutes les catégories de personnels qui, de ce fait, connaissent bien vos aspirations, et qui sauront appuyer la réalisation de vos projets.

. Pour les organisations syndicales qui sont pour une gestion pluraliste du CAES, dans l'intérêt des personnels, sans rien renier de leur identité, sans esprit partisan.

C'est ce que les élus de la liste SNTRS-CGT, SNCS-FEN et SNPCEN-FEN ont fait ces trois dernières années :

- + en stoppant la fuite en avant financière
- + en redonnant aux CLAS plus de moyens
- + en amorçant un dialogue entre le CAES national et les sections locales pour mieux saisir leurs besoins et leurs problèmes
- + en lançant une politique de décentralisation qui commence à porter ses fruits.

S'ils ont pu le faire, c'est parce qu'ils avaient un poids suffisant pour faire valoir leurs propositions.

Pour être sûr que votre vote servira bien :

- > à exiger des moyens supplémentaires du CNRS pour le CAES,
- > à utiliser au mieux les moyens dont il dispose,
- > à vous faire profiter plus facilement des activités du CAES,
- > à vous associer plus directement aux choix à faire,
- > à faire bénéficier tous les ITA, chercheurs et TPN d'une action sociale vivante et ouverte aux besoins de chacun,

VOTEZ ET FAITES VOTER

pour la liste intercatégorielle

SNTRS-CGT

SNCS-FEN

SNPCEN-FEN.

COMMISSION EXECUTIVE DU 11 MARS 1988

Rapport introductif présenté par Roger Tarantola
au nom du Bureau National

La situation économique et sociale

La situation économique et sociale est marquée par l'accentuation de la politique libérale qui repose sur la déréglementation tous azimuts et vise en premier lieu la remise en cause de grandes garanties sociales acquises par les salariés de notre pays, ce, y compris dans la perspective de 1992.

La pression sur les salaires n'a jamais été aussi forte. Que ce soit en termes de blocage de leur évolution par rapport à celle du coût de la vie, et ce n'est pas l'augmentation de 1% des salaires au 1er mars qui est susceptible de combler le retard accumulé dans ce domaine, ou par la mise en cause du principe même du SMIC.

Ainsi le CNPF réclame l'annualisation du SMIC, tandis que Madelin s'en prend à la garantie qu'il représente lorsqu'il menace les chômeurs de moins de 25 ans de ne plus être considérés comme tels s'ils refusent un TUC.

Il est vrai que ses propres statistiques ne parviennent pas à masquer l'accroissement continu du chômage. En décembre 1987, celui-ci enregistrait une hausse de 0,6%, portant à 0,5% l'augmentation sur toute l'année, chiffre officiel. En fait si le Ministère du travail décompte 2.562.500 chômeurs en 87, la CGT en dénombre quant à elle 3.129.888.

Alors que les grands groupes s'affrontent dans des OPA à grands coups de milliards pour recomposer et étendre leur empire financier, les salariés subissent de plus en plus durement les effets de la crise.

En ce qui concerne plus particulièrement notre secteur:

La recherche n'accompagne plus la politique de modernisation industrielle à l'intérieur d'une structure publique reconnue, mais elle assiste la politique industrielle du patronat au sein d'une stratégie économique libérale qui privatise les entreprises nationalisées, tandis que l'effort budgétaire de l'Etat en matière de recherche est prioritairement consacré à l'aide directe aux entreprises.

Dans le même temps, la recherche publique subit des baisses de moyens. La volonté de précariser l'emploi se traduit par le blocage du recrutement de titulaires et le développement des recrutements sur contrats de toutes sortes (TUC, CDD...)

La priorité est accordée aux programmes militaires. La politique gouvernementale ne peut s'accommoder des EPST qui, de par leur statut, ont la capacité à conduire une politique de recherche propre. Leur restructuration est en cours.

Comment cela se traduit-il au CNRS et à l'INSERM ?

Au CNRS

Le rôle d'agence de ressources que la Direction entend faire jouer au CNRS dans le dispositif national affaiblit la capacité de l'organisme à élaborer des programmes de recherche autonome. Il conduit à la suppression de thèmes de recherche et à la disparition d'équipes. Cette politique de destruction-restructuration dont la précédente Commission Exécutive a commencé à analyser les conséquences, se met en œuvre dans de telles conditions d'opacité qu'il est difficile d'en mesurer tous les effets.

C'est à travers des cas concrets que l'on est le mieux à même de reconstituer la stratégie de la direction et de proposer la riposte adéquate.

La façon dont la direction a supprimé un laboratoire de Sociologie à Toulouse permet de se faire une idée du rôle qu'elle veut faire jouer aux Structures Diverses d'Interventions (SDI).

Les SDI pourraient être la pierre angulaire d'une destructuration du CNRS dont les laboratoires ne seraient plus la base essentielle.

On verrait ainsi cohabiter deux types de structures, une stable, dont les travaux seraient examinés en Comité National, l'autre précaire (SDI), composée et recomposée à volonté par les directions scientifiques sans aucun contrôle.

Structuration qui s'accompagnerait, en ce qui concerne les ITA, de deux types d'affectation, une stable, dans les laboratoires reconnus comme tels, l'autre provisoire, l'affectation à une SDI étant aussi précaire que l'existence de la SDI elle-même, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur l'organisation de la recherche et la carrière des agents.

Dans le cas de Toulouse, il nous faut cependant intégrer dans notre réflexion la réaction des personnels à qui l'on a proposé de remplacer leur équipe par une SDI. Contrairement à ce que l'on aurait pu en attendre, leur affectation à la SDI, dont les conséquences risquent d'être rapidement extrêmement négatives sur leurs conditions de travail, leur carrière, est accueillie avec soulagement et semble les sécuriser. Comme si cette affectation était pour eux la reconnaissance administrative par le CNRS de leur nouvelle situation.

Ces réactions confortent la décision de notre dernière Commission Exécutive, de rassembler des informations sur les restructurations en cours, dans un BRS, à partir d'exemples concrets, pour donner rapidement à nos syndiqués et au delà, une vision plus exacte de la réalité de la situation et de ses conséquences probables, pour parvenir à les mobiliser.

A cet égard, nous avons recueilli à peu près 6 à 7 articles pour réaliser le "BRS livre noir" de la recherche.

La C.E insiste auprès des militants pour qu'ils fassent remonter toutes les informations qu'ils jugeront utiles pour que notre publication soit aussi complète et vivante que possible. La CE souhaite que cette action d'information soit accompagné d'un recensement par les sections, des SDI et des conséquences de leur création.

La mise en place de ces structures parallèles, à deux vitesses pourrait-on dire pour renvoyer à ce que peut être la déréglementation des structures de recherche, est un des moyens que la Direction veut utiliser pour le redéploiement. Elle recourt également à l'affichage de la politique de recherche pour contraindre les ITA à se couler dans les objectifs qu'elle a définis sans aucune forme de consultation. Ainsi, dans la composition de nouvelles équipes, les fonctions sont-elles établies en dehors de toute prise en compte des qualifications existantes. La restructuration du CNRS Audiovisuel en est la parfaite illustration. (cf SNTRS-INFO n°7 du 1/3/88).

Mais notre vision de ce qui se met en place est encore très parcellaire ...

La Direction accompagne sa restructuration du CNRS d'une politique de l'emploi scientifique qui s'articule autour de plusieurs axes: -diminution des emplois stables, développement des emplois précaires, recours aux TUC et CDD pour les ITA, bourses diverses pour les chercheurs, affichage comme moyen de redéploiement, etc... Dans le même temps la Direction procède à une application de plus en plus restrictive du statut, qui vise à décourager les personnels, à les inciter à démissionner voire à les préparer à une mise en

UNE ACTION SOCIALE POUR TOUS
ITA, TPN ET CHERCHEURS

Election du Conseil d'Administration
du Comité d'Action et d'Entraide Sociale du CNRS - 1988

ENFANCE, ADOLESCENCE
RESTAURATION

VACANCES

CULTURE, SPORT

Le CAES est un organisme sans équivalent dans la Fonction Publique. Il a été créé à l'initiative du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN et du SNPCEN-FEN pour développer l'action sociale au CNRS.

Parce qu'ensemble nous agissons pour l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, nous présentons une liste commune représentative de tous les personnels.

En votant pour cette liste commune, vous vous prononcez pour la poursuite de la gestion pluraliste du CAES, dans l'intérêt des personnels, mise en œuvre depuis trois ans, sans esprit partisan.

*Votes
faites voter*

POUR LA LISTE PRESENTEE PAR

SNCS-FEN

SNPCEN-FEN

SNTRS-CGT

CAES

Election du 25 mars au 30 Avril.



cause plus radicale de leur titularisation.

Deux exemples dans l'actualité récente qui illustrent bien cette volonté

Premièrement concernant les chercheurs. La façon dont se sont déroulés les concours a provoqué un profond mécontentement chez les chercheurs.

Pour leur recrutement, les jurys d'admission se sont estimés compétents dans toutes les spécialités et ont remis en cause le travail effectué par les jurys d'admissibilité. Les directeurs scientifiques ont participé aux jurys d'admissibilité alors qu'ils ne doivent pas y être et ils ont exercé des pressions inadmissibles. Par ailleurs, l'application aberrante des trois présentations maximum en CR1 et CR2 accroît le profond malaise qui existe chez les chercheurs.

Dans le même temps, le gouvernement promulgue un décret (cf SNTRS INFO n°9 du 25/03/88) instaurant une indemnité de départ pour les chercheurs qui est une véritable escroquerie quand on sait notamment que l'attribution de cette indemnité entraîne automatiquement la perte des droits acquis pour une pension civile Fonction Publique.

Plus grave encore, les motivations qui soutendent ce décret semblent être plus la volonté de réduire les effectifs que d'inciter au transfert de connaissances vers l'industrie. Ce que corroborent les informations que nous a transmises le SNCS-FEN après avoir été reçu par Feneuille: en 88, les postes de directeur de recherche seront en diminution (-11 réservés pour des détachements), il y aurait une augmentation des recrutements des chargés de recherche 1 (+40), mais une nette diminution des postes de chargés de recherche 2. Les emplois correspondant étant occupés par des boursiers.

Dans le même temps le Directeur Général martèle que la part des crédits de personnel dans le budget du CNRS est trop importante et qu'elle devrait être ramenée de 70,8 à 65%.

Deuxièmement concernant les ITA.

La façon dont tout ce qui concerne les concours est traité traduit bien une volonté délibérée d'appliquer le plus restrictivement possible le statut.

- ainsi le contrôleur financier ne rembourserait-il plus les frais de déplacement engagés par les candidats !

- si la direction a dû reculer sur l'application de la taxe de 150 Frs pour inscription à un concours pour 87, rien n'indique que ce soit gagné pour 88.

- l'instauration d'une épreuve facultative d'informatique est totalement contradictoire avec le caractère dérogatoire des concours internes, leur organisation par branches d'activités, ce d'autant que les connaissances demandées semblent ressortir exclusivement de l'informatique de gestion administrative et ne pas correspondre à la spécificité des différents métiers.

- les conditions de nominations des personnels après concours posent problèmes. Notamment en ce qui concerne la reconstitution de l'ancienneté pour ceux qui passent de la catégorie B à la catégorie A Fonction Publique. Ainsi, le système de reconstitution que se propose d'appliquer la DPAS/ Contrôle financier aboutit:

- à classer certains agents T1/SAR1 à un échelon en AI comportant un indice inférieur à leur indice d'origine.

Certains d'entre eux conservent leur indice personnel pendant quatre

ans avant de retrouver une progression !

- de faire bénéficier certains agents de 3ème classe d'un meilleur reclassement qu'un agent de 1ère ou 2ème classe.

- de classer de façon tout à fait différente les T1/SAR1 en AI selon que cela s'effectue par intégration ou par concours.

- d'avoir pour certains agents T1/SAR1 reclassés en AI et en particulier les T1/SAR1 4ème et 5ème échelon une courbe indiciaire moins favorable pendant plusieurs années dans le corps des AI qu'elle ne l'aurait été s'ils n'avaient pas bénéficié d'une promotion.

Une action énergique est nécessaire pour obtenir de la Direction qu'elle utilise toutes les potentialités du statut particulier pour organiser un système de promotion satisfaisant.

De même que nous devons revenir sur la validation des années de contractuel et obtenir que la "dette" soit annulée.

Comment la politique gouvernementale se traduit-elle à l'INSERM ?

Trois priorités gouvernementales sont fixées à l'INSERM, qui sont actuellement discutées dans son conseil scientifique:

1) Recherche clinique:

La recherche clinique telle qu'elle est souhaitée par le gouvernement ne serait pas une véritable recherche, disposerait d'autres structures d'évaluation, largement appuyée sur les quelques personnes qui cherchent à se l'approprier.

Loin d'apporter les nécessaires développements et articulations entre recherche de base et recherche clinique, les propositions formulées actuellement au Conseil Scientifique veulent en réalité isoler cette forme importante de recherche vers des objectifs plus ponctuels, répondant à des besoins moins immédiats.

2) L'Europe:

L'Europe est présentée comme le moyen d'atteindre un volume critique de recherche face aux USA. En réalité le budget européen de recherche est un budget visant à la coordination et suppose donc d'abord une vraie politique de recherche et des structures nationales fortes. Le budget ne doit en aucun cas par le biais de bourses post-doctorales (comme le propose le gouvernement) se substituer au nécessaire recrutement sur postes statutaires de chercheurs et d'ingénieurs.

3) La valorisation:

Pour pallier les carences de l'industrie privée, les chercheurs, les équipes, voire les laboratoires sont incités à opérer un transfert vers l'industrie. L'insuffisance des budgets de laboratoires pousse à la recherche de contrats industriels et pèse ainsi sur les orientations mêmes des recherches. Viser exclusivement une stratégie industrielle rentable à court terme vient d'aboutir par exemple à brader la CGR.

Concernant la politique de l'emploi scientifique, l'application du statut, les ITA et chercheurs de l'INSERM sont confrontés à la même situation que ceux du CNRS.

Election présidentielle

La C.E. a repris à son compte la position de principe énoncée par H. Krasucki dans son rapport introductif au CCN de la CGT des 28 et 29/1/88 : « Si la CGT ne mène pas de "campagne électorale", elle ne saurait pour autant être indifférente, neutre, ni muette ».

En effet, lors de notre 19ème Congrès, nous avons défini notre conception de l'indépendance syndicale dans les mêmes termes : « Le mouvement syndical CGT assume sa vocation et conçoit ses rapports avec les partis politiques à partir de son programme syndical, à partir des réalités et selon sa propre définition des intérêts de classe des travailleurs, pour les revendications immédiates et pour le changement. Les principes de l'indépendance syndicale ne se confondent pas avec une quelconque neutralité. Les partis et les syndicats dans la lutte de classe agissent sur des plans différents et avec des rôles différents. Il est normal que dans ces conditions existent des convergences. La reconnaissance de ces convergences ne signifie pas la confusion du rôle des uns et des autres ou un alignement de l'un sur l'autre. »

Dans son activité quotidienne, le syndicat s'efforce de rassembler les personnels pour défendre leurs revendications, ce qui passe objectivement par la mise en échec de la politique actuelle en matière de recherche publique comme plus généralement de toutes mises en cause des acquis des salariés et atteintes à leurs libertés.

C'est sur la base de cette démarche que nous avons élaboré lors de notre 19ème Congrès des propositions pour redonner à la recherche publique dont le CNRS et l'INSERM sont les principaux organismes, tout son rôle, pour contribuer à sortir notre pays de la crise, pour la satisfaction des besoins des travailleurs.

L'action, jour après jour, des militants du SNTRS-CGT dans le cadre de ces orientations permet donc, dans le respect des convictions des adhérents, de faire progresser parmi les travailleurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, la conscience de la nécessité d'un changement de politique.

Nous pensons que le syndicalisme que nous pratiquons doit faire appel à l'intelligence des salariés, sans s'en remettre aux événements, mais en intervenant pour influencer sur l'événement à partir de l'élévation du contenu de la pensée, à partir du vécu, des aspirations des gens.

Nous avons confiance dans leur capacité de discernement puisque c'est sur elle que nous nous appuyons en permanence pour les gagner à la lutte pour la défense de leurs revendications comme pour les appeler à renforcer notre organisation.

Le 19ème Congrès a largement rendu compte de la réflexion des adhérents sur les conditions à remplir et les propositions à mettre en œuvre pour remédier à la crise qui secoue notre société.

Il s'est exprimé sur la situation politique de ces dernières années :

« La situation politique française a été marquée par l'expérience d'un gouvernement de gauche. Mais celui-ci n'a pas su résoudre l'incompatibilité entre un programme économique et social, construit en 1981 pour répondre aux besoins du pays comme de la population, et les hésitations puis la décision à la faveur des plans de rigueur successifs à partir de 1982, de ne rien changer à l'intégration de la France dans les mécanismes du marché capitaliste mondial profondément dépendant de la stratégie de domination

financière et monétaire des USA. Ainsi les fluctuations du dollar aggravent en France l'ensemble des données de la crise.

Si le mécontentement est allé grandissant, ce qui a prédominé chez les salariés qui avaient mis beaucoup d'espoir en 1981 c'est le désappointement et la désaffection de l'activité revendicative, dès lors que les conditions permettant de satisfaire les revendications n'étaient pas clairement perçues. Ce d'autant plus qu'ils voyaient s'ouvrir la brèche par la destruction de quelques grands outils nationaux, sidérurgie, audiovisuel, etc...

Cette gestion d'un gouvernement plus soucieux d'atténuer les effets de la crise que d'en combattre les causes a tracé la voie d'un retour de la droite. Ce retour a été facilité par l'établissement d'un nouveau rapport de forces à gauche, marqué par l'affaiblissement du parti communiste. A cela se conjugue une montée des idéologies d'extrême droite avec leur bagage de racisme, d'intolérance, de totalitarisme et de violence. »

Plus loin nous ajoutons que :

« En matière de recherche, depuis le dernier congrès du SNTRS, la politique gouvernementale se caractérise par la rupture avec les orientations de la LOP, commencée avec le plan triennal et considérablement aggravée par la casse qu'ont entreprise Devaquet puis Valade.

Des plans de rigueur successifs, abandonnant toute ambition de faire de la France la troisième puissance scientifique, ont considérablement affaibli les efforts initiés. Ainsi, par exemple, les moyens accordés aux laboratoires du CNRS n'ont jamais retrouvé le niveau atteint en 1976.

Le plan triennal a consacré la rupture. Pour répondre au nécessaire développement de la recherche industrielle, ce n'est pas le développement équilibré préconisé par la LOP qui a été choisi, mais une logique d'aide massive au secteur industriel sans analyse de faisabilité ni contrôle réel de l'utilisation des fonds. Etait planifiée, à terme, une stabilisation des moyens par un progrès insuffisant des crédits comme de l'emploi scientifique. »

Ainsi, nous ne devons pas perdre de vue qu'en dernier ressort c'est de l'intervention des travailleurs pour la défense de leurs revendications que dépendent les vrais changements.

Notre responsabilité essentielle est donc bien d'être toujours plus actifs pour les convaincre et les gagner à la lutte pour la satisfaction des revendications en les rassemblant le plus largement possible pour soutenir nos propositions.

Rappelons-en les axes essentiels.

Pour satisfaire les besoins sociaux, économiques et culturels des travailleurs de notre pays et contribuer à trouver une issue à la crise, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique nationale de Recherche qui s'appuie sur des organismes nationaux de recherche publique et sur les Universités.

Pour mener à bien une telle politique :

* Le CNRS et l'INSERM doivent rester des organismes publics.

- Ils doivent être autonomes, avoir la capacité de lancer et maîtriser des programmes de Recherche, être pluridisciplinaires.
- Ils doivent maîtriser leur budget et la gestion de leurs personnels.

(suite page 12)

. A cet égard, nous exigeons le retrait des réformes et projets de réformes visant à démanteler le CNRS et l'INSERM, en particulier le projet de modification du décret organique du CNRS.

* L'emploi scientifique doit être développé.

- La politique de précarisation de l'emploi scientifique doit être arrêtée.

* Des moyens suffisants doivent être consacrés à la formation des personnels ainsi qu'à la reconnaissance des qualifications et au reclassement.

* Le statut des personnels doit être amélioré pour répondre à leurs besoins et à ceux de la Recherche, ce qui passe notamment par :

. l'instauration d'un minimum de rémunération à 6000 F net

. une remise en ordre des grilles de salaires permettant le recrutement à des niveaux de rémunération attractifs.

. l'amélioration des déroulement de carrière.

* L'élaboration de la politique de recherche doit être démocratique et tenir compte des besoins économiques, sociaux et culturels du pays.

La mise en oeuvre de ces propositions n'atteindra sa pleine efficacité que si conjointement des mesures sont prises pour reconstituer le tissu industriel, économique et social du pays.

Celles-ci doivent s'appuyer résolument sur l'indépendance nationale et la reconquête du marché intérieur, ce qui appelle une coopération de type nouveau avec les autres pays capitalistes et notamment en Europe avec ceux de la CEE comme avec les pays socialistes.

Elle doit s'accompagner d'un transfert des connaissances scientifiques et techniques vers les pays en voie de développement pour déboucher sur une coopération qui leur permette de mettre en valeur leurs richesses spécifiques, de prendre en main leur propre sort et de participer au développement international.

Une telle politique passe nécessairement par des mesures économiques et sociales pour lesquelles lutte la CGT, à savoir : Le renforcement des garanties sociales des salariés, le SMIC à 6000 F, le développement de la protection sociale, des créations d'emplois stables, le développement des libertés à l'entreprise.

- Ainsi la C.E. a décidé de donner aux syndiqués les éléments qui, à partir de notre expérience syndicale, peuvent contribuer à éclairer les enjeux, en rappelant l'analyse de la situation faite par notre récent congrès et les grands axes du programme d'actions revendicatives pour la mise en oeuvre duquel notre syndicat s'efforce de rassembler les personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA.

Bien évidemment chacun dispose par ailleurs du droit de s'exprimer en tant que citoyen en fonction de ses convictions et de ses engagements ou choix politiques, quels qu'ils soient. En respectant nos règles et notre CGT. C'est à dire en ayant notamment toujours présent à l'esprit l'article 1 du statut de la CGT qui dit que :

<< Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou d'une fonction de la Confédération dans un acte politique ou électoral extérieur à l'organisation >>.

L'Action Sociale

- 2 points ont retenu l'attention de la C.E.

1) une information

La Direction du CNRS a dû reculer concernant son projet de surtaxe sur les tickets de restaurant. L'attitude ferme de notre syndicat, la sensibilisation des personnels qu'il a suscité par le lancement de la pétition nationale contre les augmentations de tarif ont conduit l'ensemble des organisations syndicales à refuser en bloc les propositions de la Direction.

Ce recul devrait se traduire par une augmentation des tarifs de restaurant limitée à celle de l'inflation.

Cependant la Direction ne semble pas avoir renoncé définitivement à son projet. Nous pensons qu'elle va essayer de revenir à la charge mais en essayant de l'imposer restaurant par restaurant.

Elle a d'ailleurs commencé à préparer le terrain en tentant de mettre en cause le principe du tarif national.

Les sections syndicales, les sections locales du CAES vont devoir être extrêmement vigilantes.

La poursuite de la campagne de pétition devrait permettre d'amplifier la sensibilisation des personnels sur ce sujet et de faire obstacle à toute tentative d'application larvée du projet de la Direction.

2) L'élection du Conseil d'Administration du CAES:

Pour la première fois au CNRS, au niveau national, il y aura présentation d'une liste concurrente à la nôtre qui se réclamera de la CGT.

La situation est sérieuse, la présentation d'une liste de division par l'USCA-CGT peut avoir des conséquences graves sur l'avenir du CAES. Comme elle en a eu sur l'élection du Conseil Scientifique dans le Collège A.

En effet, le maintien de la liste USCA au 2ème tour de l'élection du collège A, s'est traduit par l'élection du professeur Milhaud, autonome, représentant de la frange la plus réactionnaire de l'Université au détriment de notre camarade Giralt à qui il a manqué une quarantaine de voix. (cf. résultats dans BRS N° 264 de février 88)

En ce qui concerne le CAES, nous avons pu obtenir la majorité relative de très peu en 1985.

Tout affaiblissement de notre liste ne pourrait que renforcer les prétentions de la CFDT, de FO et de la CGC et compromettre le travail de redressement du CAES que nous avons accompli.

La meilleure façon que nous avons de déjouer cette entreprise de division, c'est de conduire une campagne dynamique.

Elle devrait reposer sur la tenue d'assemblées générales décentralisées organisées avec le SNCS et la mise en oeuvre d'un véritable quadrillage des laboratoires pour faire voter pour notre liste. La C.E invite les sections à prendre rapidement toutes dispositions pour organiser des Assemblées Générales de Personnels, faire le bilan de notre activité au CAES, y compris à partir de notre présence dans les CLAS et appeler à voter pour notre liste.

C'est de notre implication et de celles de l'ensemble des syndiqués dans la campagne que dépend le succès de notre liste, mais aussi la démonstration que les arguments que nous avançons dans le débat avec la CGT, sont les bons.

Préparation du Congrès de la FERCO-CGT

Ce congrès se déroulera du 31 mai au 3 juin prochain. Les projets de documents commencent à parvenir aux militants.

Des réunions sont prévues d'ores et déjà dans un certain nombre de départements. La décision a été prise d'un travail au niveau régional et local dans le cadre de la branche recherche qui regroupe l'INRA-CGT, l'UNSES, le SGPO-CGT (orstom) et le SNTRS-CGT.

La Commission Exécutive qui se tiendra le 22 avril, examinera les textes de congrès et désignera les délégués.

Il est nécessaire que les militants attachent la plus grande importance à la préparation de ce congrès.

C'est le moment privilégié pour expliquer notre conception de la pratique syndicale telle que le congrès l'a retenue, c'est un moment important pour améliorer l'activité de la CGT sur un même secteur géographique et renforcer ou mettre sur pied les coordinations nécessaires.

Cette amélioration de l'activité en commun des différentes composantes de la CGT sur un même lieu repose avant tout sur une volonté politique.

C'est ce qui avait d'ailleurs conduit la FERCO-CGT à favoriser le développement, avec notre accord sans réserve, de collectifs FERCO.

Une telle démarche n'a rien à voir avec celle de syndiqués de l'USTL de Montpellier qui ont décidé de créer début janvier leur propre syndicat, ce en violation totale des orientations de notre 19ème Congrès.

L'attitude qui consiste à créer une structure syndicale propre dès lors que ses idées n'ont pas été retenues par la majorité est inadmissible. Elle rappelle celle qui a présidé à la création de l'USCA.

Au delà du problème de fond que pose ce refus de la démocratie, le principe même de la double affiliation sur lequel reposerait aujourd'hui, selon ses initiateurs, l'adhésion à ce syndicat d'établissement est intolérable.

Nul adhérent ne peut être organisé dans deux syndicats de la CGT en même temps.

Cela conduirait entre autre à la double représentation dans les instances et dans les congrès. Par ailleurs, n'est-il pas paradoxal que ceux là même qui dénoncent le trop grand nombre de structures commencent par en rajouter une ?

Cette situation est inacceptable.

Le Bureau National s'est adressé à la secrétaire de la section de l'USTL pour lui demander de convoquer une assemblée générale des adhérents à laquelle il participera afin de débattre directement avec eux et faire la clarté.

Par ailleurs nous sommes intervenus auprès de la FERCO-CGT pour qu'elle refuse l'affiliation de ce syndicat.

En effet si les orientations fédérales tendent à aller vers la structuration en syndicats d'établissement, le principe a été établi que cela se ferait au rythme de chacune des composantes et de leur plein gré.

**Il semble bien que certains aient décidé de tenter d'immobiliser ou de neutraliser l'activité de notre syndicat, en stérilisant une partie importante de son temps en rediscutant et en remettant en cause ses orientations démocratiquement adoptées par le 19ème congrès.*

Ces camarades doivent réfléchir à la lourde responsabilité qu'ils prennent en détournant de la sorte l'activité des militants des vrais problèmes qui de ce fait attendent d'être traités, alors que les travailleurs de notre secteur subissent de plus en plus les effets de la crise.

CAP

Le syndicat a fait un gros travail en s'appuyant sur les élus dans les CAP, pour que les résultats parviennent rapidement aux secrétaires régionaux et aux syndiqués.

Si, dans de nombreux cas, nous avons pu être les premiers à informer nos syndiqués, nous rencontrons cependant de plus en plus de difficultés à devancer la Direction, compte tenu des moyens qu'elle met en oeuvre: téléphone, télex aux administrateurs délégués, voire à présent affichage sur minitel...

Bien qu'il semble difficile de gagner sur elle en rapidité, il a été décidé de continuer nos efforts dans ce domaine, tout en progressant sur le terrain du contenu de l'information donnée immédiatement après la CAP (compte rendu de la CAP par exemple).

LES VOTES DE LA CE

-Une motion de la section d'Orsay, concernant l'Avenir Social, a été repoussée par 21 voix pour le rejet, 2 contre et 4 abstentions.

-Le rapport a été adopté par 25 voix pour et 2 abstentions.



Nos
Droits

un succès !

DES MESURES FAVORABLES AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS.

A la suite de multiples interventions des camarades de la section AD Paris B et du Bureau National, l'Administration du CNRS a été amenée à publier la circulaire ci-jointe, qui met en place un certain nombre de mesures en faveur des parents d'enfants handicapés.

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, QUAI ANATOLE-FRANCO 75100 PARIS, TEL. (1) 45 55 92 25, TELEX 260 034
DPAS/SP2/LN/MCB/N^o

C.R. N° 4 C/88

NOTE A L'ATTENTION DE

MESDAMES ET MESSIEURS LES ADMINISTRATEURS DELEGUES

MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DU PERSONNEL DES SERVICES CENTRAUX

Vu et transmis
le Secrétaire Général
du C.N.R.S.
183

29 FEV. 1988

OBJET : Mesures en faveur des agents ayant la charge de personnes handicapées.

Les agents du C.N.R.S. ayant à leur charge des personnes handicapées, que ce soient des enfants, leur conjoint, ou des ascendants, rencontrent souvent d'importantes difficultés pour concilier leurs activités professionnelles et leurs charges familiales. C'est pourquoi le C.N.R.S. a décidé de prendre en leur faveur trois mesures principales : des dérogations aux horaires de travail (I), des autorisations d'absence pour garde d'un handicapé malade (II), et des priorités pour le choix des périodes de congés annuels (III).

I - DEROGATIONS AUX HORAIRES DE TRAVAIL :

- . bénéficiaires : les parents ou personnes ayant la charge d'enfants handicapés.
- . étendue : la dérogation sera accordée dans la limite maximum d'une heure par jour.
- . conditions d'octroi :
 - l'agent doit éprouver des difficultés réelles à faire garder le ou les enfants handicapés dont il assume la charge, le matin ou le soir.
 - le ou les enfants doivent être scolarisés dans l'enseignement primaire. Des certificats de scolarité devront être fournis tous les ans, à l'appui de chaque demande.
 - la dérogation ne peut être accordée qu'à un seul agent du C.N.R.S. pour un même handicapé.

II - AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR GARDE D'UN HANDICAPE MALADE :

- . bénéficiaires : les personnes ayant à charge un handicapé, quel que soit son âge.
- . étendue : l'autorisation sera accordée pour une durée maximum de douze jours ouvrables par an. Toutefois, lorsque la gravité des circonstances le justifiera, cette durée pourra être prolongée après avis des assistantes sociales.
- . conditions d'octroi : l'agent demandeur devra produire à l'appui de sa demande un certificat médical attestant de la maladie de la personne handicapée dont il assume la charge.

III - PRIORITES POUR LE CHOIX DES PERIODES DE CONGES ANNUELS :

- . bénéficiaires : les personnes ayant à charge un handicapé.
- . étendue : la priorité pour le choix des dates de congés annuels s'applique pour les périodes de fermeture des centres de soins ou de traitement spécialisé.
- . conditions d'octroi : l'agent devra produire à l'appui de sa demande une justification de fermeture de l'établissement émanant du directeur de l'organisme concerné.

J'attire votre attention sur le fait que ces mesures n'ont pas de caractère automatique et qu'il appartient à l'agent qui souhaite en bénéficier d'effectuer une demande écrite auprès de vos services accompagnée de toutes les pièces justificatives utiles (ex. photocopie de la carte d'invalidité, fiche d'état civil, jugement de tutelle, etc...)

Votre avis écrit sur la demande et votre décision seront adressés à la Direction du Personnel et des Affaires Sociales pour centralisation.

Le Directeur du Personnel
et des Affaires Sociales,

G. MORVAN

Préparation du Congrès de la FEREC-CGT

Ce congrès se déroulera du 31 mai au 3 juin prochain. Les projets de documents commencent à parvenir aux militants.

Des réunions sont prévues d'ores et déjà dans un certain nombre de départements. La décision a été prise d'un travail au niveau régional et local dans le cadre de la branche recherche qui regroupe l'INRA-CGT, l'UNSES, le SGPO-CGT (orstom) et le SNTRS-CGT.

La Commission Exécutive qui se tiendra le 22 avril, examinera les textes de congrès et désignera les délégués.

Il est nécessaire que les militants attachent la plus grande importance à la préparation de ce congrès.

C'est le moment privilégié pour expliquer notre conception de la pratique syndicale telle que le congrès l'a retenue, c'est un moment important pour améliorer l'activité de la CGT sur un même sec-teur géographique et renforcer ou mettre sur pied les coordinations nécessaires.

Cette amélioration de l'activité en commun des différentes composantes de la CGT sur un même lieu repose avant tout sur une volonté politique.

C'est ce qui avait d'ailleurs conduit la FEREC-CGT à favoriser le développement, avec notre accord sans réserve, de collectifs FEREC.

Une telle démarche n'a rien à voir avec celle de syndiqués de l'USTL de Montpellier qui ont décidé de créer début janvier leur propre syndicat, ce en violation totale des orientations de notre 19ème Congrès.

L'attitude qui consiste à créer une structure syndicale propre dès lors que ses idées n'ont pas été retenues par la majorité est inadmissible. Elle rappelle celle qui a présidé à la création de l'USCA.

Au delà du problème de fond que pose ce refus de la démocratie, le principe même de la double affiliation sur lequel reposerait aujourd'hui, selon ses initiateurs, l'adhésion à ce syndicat d'établissement est intolérable.

Nul adhérent ne peut être organisé dans deux syndicats de la CGT en même temps.

Cela conduirait entre autre à la double représentation dans les instances et dans les congrès. Par ailleurs, n'est-il pas paradoxal que ceux là même qui dénoncent le trop grand nombre de structures commencent par en rajouter une ?

Cette situation est inacceptable.

Le Bureau National s'est adressé à la secrétaire de la section de l'USTL pour lui demander de convoquer une assemblée générale des adhérents à laquelle il participera afin de débattre directement avec eux et faire la clarté.

Par ailleurs nous sommes intervenus auprès de la FEREC-CGT pour qu'elle refuse l'affiliation de ce syndicat.

En effet si les orientations fédérales tendent à aller vers la structuration en syndicats d'établissement, le principe a été établi que *cela se ferait au rythme de chacune des composantes et de leur plein gré.*

**Il semble bien que certains aient décidé de tenter d'immobiliser ou de neutraliser l'activité de notre syndicat, en stérilisant une partie importante de son temps en rediscutant et en remettant en cause ses orientations démocratiquement adoptées par le 19ème congrès.*

Ces camarades doivent réfléchir à la lourde responsabilité qu'ils prennent en détournant de la sorte l'activité des militants des vrais problèmes qui de ce fait attendent d'être traités, alors que les travailleurs de notre secteur subissent de plus en plus les effets de la crise.

CAP

Le syndicat a fait un gros travail en s'appuyant sur les élus dans les CAP, pour que les résultats parviennent rapidement aux secrétaires régionaux et aux syndiqués.

Si, dans de nombreux cas, nous avons pu être les premiers à informer nos syndiqués, nous rencontrons cependant de plus en plus de difficultés à devancer la Direction, compte tenu des moyens qu'elle met en oeuvre: téléphone, télex aux administrateurs délégués, voire à présent affichage sur minitel...

Bien qu'il semble difficile de gagner sur elle en rapidité, il a été décidé de continuer nos efforts dans ce domaine, tout en progressant sur le terrain du contenu de l'information donnée immédiatement après la CAP (compte rendu de la CAP par exemple).

LES VOTES DE LA CE

-Une motion de la section d'Orsay, concernant l'Avenir Social, a été repoussée par 21 voix pour le rejet, 2 contre et 4 abstentions.

-Le rapport a été adopté par 25 voix pour et 2 abstentions.



En effet, le laps de temps qui s'écoule entre la libération d'un poste et le recrutement d'un nouvel agent sur ce poste est tel, qu'il nécessite souvent l'embauche d'un CDD pour parer au plus pressé, et l'on butte de nouveau sur l'écueil évoqué plus haut.

C.LE SQUEREN 8/3/88

LES TENTATIVES VERS L'INDIVIDUALISATION DES SALAIRES

Fin 1986, un certain nombre de directeurs de labos se sont vus attribuer un supplément de PPRS accompagné d'une consigne du directeur scientifique du secteur ou de l'A.D. "ne saupoudrez pas, n'attribuez qu'aux agents ayant travaillé sur tel ou tel projet, en fonction de leur degré d'investissement,..."

Ainsi en TOAE, ce supplément est allé à certains labos qui avaient travaillé à des expériences sur la comète de Halley. D'autres secteurs en eurent également fin 86 et en 87.

Dans les labos concernés, la première réaction des sections syndicales fut le plus souvent de revendiquer une répartition uniforme à tout le personnel, en raison du fait que les agents ne choisissent pas leurs expériences...

Mais très rapidement on s'aperçut que seuls quelques labos étaient les bénéficiaires de cette opération. Début 86 on apprit que l'argent venait en fait de crédits de PPRS non distribués suite aux retards de la titularisation. D'ailleurs le 14 novembre 86 le B.N. du SNTRS-CGT était intervenu auprès de M.Morvan pour que les crédits non utilisés le soient pour augmenter le taux de prime des ex-1B et 1Bbis, des ex D, qui n'avaient pas ce que prévoyait le décret.

Au 19ème congrès du syndicat la question de ces primes fut abordée, ainsi qu' à la CE du 2 février 1988 : le problème commençait à se poser sérieusement.

Abordons quelques éléments :

1. La nouvelle pratique des primes supplémentaires attribuées à des labos bien choisis prouve au moins une chose : des crédits existent qui pourraient aider à satisfaire la revendication des 16% pour tous.

2. Les revendications de toujours des ITA en matière de PPRS sont :

- pas de modulation
- 16 % pour tous

- mensualisation et intégration au salaire
- indexation sur les salaires

Ce dernier point est fondamental pour les chercheurs qui ont vu leur prime fondre en restant au même niveau depuis plus de 20 ans en francs courants.

3. La politique de la direction évolue dans sa forme : avant 1968 la totalité de la PPRS était modulable. Parmi les acquis de la grève générale de 1968, la modulation -faute d' avoir été complètement abolie- fut réduite à 1/3. Entre 1968 et 1984, une minorité de directeurs utilisa cette modulation et dans plusieurs labos, la lutte des personnels permit de contrer ces mesures discriminatoires.

Depuis 1984 il y a eu plusieurs tentatives d'introduire à nouveau la modulation, jusqu'à un comité directeur où la modulation totale fut réclamée par certains...

Comme ailleurs, la tentative de remettre en cause les acquis que sont un salaire égal à qualification et ancienneté égales, une grille nationale avec valeur unique du point, trouve des amateurs.

D'une façon générale, pour les employeurs en régime capitaliste, les conventions collectives, les statuts nationaux, les contrats collectifs de travail qui leur ont été arrachés sont des choses détestables : elles les empêchent de diviser les travailleurs entre eux. Mais leur tendance "naturelle" qui est de diminuer en permanence la part salariale des coûts de production et tenter de sauvegarder leur taux de profit, les amène, pour faire pression sur les salariés, à chercher à les atomiser. L'idéal, pour le patronat, c'est le contrat de louage individuel, c'est mettre en concurrence tous les travailleurs entre eux. (Rappelons que les ancêtres de nos syndicats durent se constituer contre la loi Le Chapelier qui interdisait aux ouvriers de se coaliser...sous couvert de lutter contre les corporations).

Au CNRS, dans la FP, l'état patron n'a pas la force de casser les statuts, les grilles nationales, la valeur unique du point. Mais il utilise toutes les ressources en sa possession pour remettre en cause les acquis nationaux, avec la décentralisation, avec la PPRS au CNRS, etc...(1), pour avancer vers l'individualisation des salaires. L'idéologie à la mode est là pour parler de la juste rétribution des travailleurs les plus méritants, de ceux "qui se défontent", qui ne rechignent pas à faire des heures supplémentaires (gratuites évidemment)...

Avec les mille et unes formules de contrats d'association CNRS-entreprise, créations de SARL et autres formules plus ou moins privées sous couvert de valorisation, on risque de voir apparaître des suppléments de salaires, des rémunérations de consultants et autres inventions qui iront toutes dans le même sens : disloquer les conditions de travail et de rémunération, attirer les personnels dans les labos "performants" (pour le temps que voudra bien la direction générale...).

4. La riposte des personnels ne peut pas être efficace au niveau du seul laboratoire : comme on l'a vu, toutes les formations n'ont pas reçu ces sur-primes, la plupart au contraire ne sont pas concernées. La lutte contre un CNRS à deux vitesses, composé de labos "de pointe" et des autres commande d'agir sur un plan universel.

La première réaction citée au début n'est malheureusement pas la bonne: le bon sens égalitaire ne suffit pas quand on connaît la volonté qui sous-tend ces sur-primes. D'une part les consignes de non saupoudrage se sont avérées rapidement être "en béton" et les interventions pour une répartition non discriminatoire furent le plus souvent sans résultat. D'autre part, et c'est l'essentiel, ces crédits ne sont pas le fait des directeurs de labos mais de la DG qui charge les directeurs scientifiques et les AD de les répartir à sa façon. C'est donc au sommet que doit s'exercer la revendication si nous voulons être efficaces dans la lutte contre les tentatives d'individualisation des salaires mais aussi pour que nous restions fidèles à la revendication des 16 % pour tous.

Rester au niveau des seuls labos bénéficiant de ces sur-primes conduirait, qu'on le veuille ou non, à entrer en contradiction avec cette revendication.

Enfin une nouvelle revendication surgit : celle de l'origine des fonds qui alimentent les salaires, prime comprise : le salaire des personnels ne doit en aucun cas et pour aucune part dépendre de fonds privés, de contrats, d'associations, de sociétés, etc... La totalité du salaire doit venir du seul employeur (CNRS, INSERM, INRIA, ...) et bien sûr, et c'est toute la question du pouvoir d'achat et du paiement de la force de travail, ce salaire doit être défendu pour couper court à toutes les "solutions" des à côté, gratifications et, pourquoi pas, du deuxième travail.

On le voit, au moment où on assiste à une tentative de remise en cause généralisée de tous les acquis collectifs des travailleurs (emploi, salaires, conventions collectives, statuts, sécurité sociale,...) la responsabilité des syndicats est d'autant plus grande. Moins que jamais on peut se contenter de réagir "avec les trépas" et au seul niveau local. La défense du statut national, de la grille, bref du contrat collectif de travail au CNRS, à l'INSERM, dans les EPST,..., nécessite une organisation de la revendication au niveau adéquat.

(1) il faudrait analyser en détail le rapport "Arthuis" portant sur la participation dans la Fonction publique, présenté au conseil des ministres du 30 septembre dernier. Il y est question de "contrats de performance" par lesquels les chefs de service auraient " une plus grande latitude dans l'utilisation de leur dotation budgétaire annuelle" en échange de "gains de productivité" c'est à dire plus de travail avec moins d'agents. Entre autres cela permettrait d'alimenter un système d'intéressement "significatif" pour les équipes les plus performantes...

le 2 mars 1988.
P. BOUYRIES